Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

Bureau du 21 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, vingt et un octobre à quatorze heures, le bureau du syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du SIAC à Thonon-les-Bains, sous la Présidence de Michel CAPLOT, Président.

Délégués présents :
CAPLOT Michel, Président
LACHAT Hervé, 1er Vice-président
DENNE Jean-Claude, 2ème Vice-président
WALKER James, 4ème Vice-président
DEAGE Joseph, 5ème Vice-président
GRENAT Maryse, Membre du Bureau
BERGER Jean-François, Membre du Bureau
BENED Régis, Membre du Bureau
DEMOLIS Cyril, Membre du Bureau

Absents/excusés :

GERDIL Frédéric, 3ème Vice-président (en visioconférence)
DETURCHE Sandrine, Membre du Bureau
MAXIT Nathalie, Membre du Bureau

Secrétaire de séance : Joseph DEAGE
Nombre de délégués membres du Bureau : 12 délégués
Date de convocation : 13 octobre 2026

Point n°4 - Appel à projets du LEADER du Nord des Alpes « Développer des projets de coopération en matière de tourisme durable »

Vu l'Appels à projets « Développer des projets de coopération en matière de tourisme durable » (Référence PDA : 501-AURAGAL008-FA4-AAP1), publié par le LEADER du Nord des Alpes le 01/08/2025 et qui s'achève le 31/10/2025

Vu la délibération du SIAC D56_DEC2025 « Projet de coopération LEADER pour Renforcer les pratiques du tourisme durable dans les destinations Géoparc mondial UNESCO »

Monsieur Frédéric GERDIL, vice-président du SIAC en charge du Géoparc mondial UNESCO du Chablais, explique à l'assemblée le projet de coopération entre le Géoparc mondial UNESCO du Chablais (France), porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) et intégré au GAL Nord des Alpes, et le Géoparc mondial UNESCO du Beaujolais, porté par le Syndicat mixte du Beaujolais.

Ce projet de coopération s'inscrit dans la continuité d'un projet initial co-construit avec le Géoparc mondial UNESCO de Platåbergens (Suède). Le projet porté par le SIAC a été sélectionné par le comité de programmation LEADER du Nord des Alpes réuni le 5 décembre 2025. Toutefois, le projet déposé par le Géoparc mondial UNESCO de Platåbergens n'a pas été retenu par le GAL LEADER Östra Skaraborg. Cette décision a conduit au retrait de Platåbergens du projet de coopération, formalisé par un courrier transmis au SIAC en avril 2026.

Afin de préserver la dynamique engagée et la pertinence de la démarche de coopération, le SIAC a entrepris la recherche d'un nouveau partenaire partageant les enjeux du projet. Le Syndicat mixte du Beaujolais,

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

structure porteuse du Géoparc mondial UNESCO du Beaujolais et membre du GAL Rhône, a répondu favorablement à cette proposition de coopération. L'intégration de ce nouveau partenaire, intervenue dans un contexte de décalage du calendrier initial et compte tenu de ses propres enjeux, expériences et besoins, nécessite une actualisation du projet de coopération et un ajustement du plan d'actions.

Les territoires du Chablais et du Beaujolais présentent des modes de gouvernance comparables et sont aujourd'hui confrontés à des enjeux communs en matière de transition vers un tourisme plus responsable. Cette transition implique de renforcer la culture commune des acteurs du territoire en matière de durabilité, tout en favorisant une meilleure appropriation, par les visiteurs, des enjeux de préservation des patrimoines et des ressources locales.

Face à ces défis, les deux Géoparcs souhaitent renforcer les pratiques durables au service de leurs destinations touristiques et des acteurs engagés de leurs territoires.

L'enjeu de cette coopération entre le Géoparc du Chablais et le Géoparc du Beaujolais est de capitaliser sur les expériences et expérimentations locales et conjointes afin de renforcer les capacités des équipes des deux Géoparcs et de leurs partenaires à accompagner la transition vers un tourisme plus responsable. Il s'agit également de développer des approches, des méthodes et des outils de sensibilisation innovants permettant de favoriser l'évolution des pratiques des acteurs du tourisme et des comportements des visiteurs en faveur de la préservation des ressources naturelles et des patrimoines des territoires.

Monsieur Frédéric GERDIL présente alors de manière synthétique le programme d'actions conjointes et locales de ce projet de coopération.

Le projet s'articule autour d'objectifs communs :

- Mobiliser et engager l'écosystème touristique des territoires « Géoparcs mondiaux UNESCO » vers des pratiques de communication plus responsables
- Déployer des dispositifs de sensibilisation auprès des clientèles pour encourager un tourisme durable
- Capitaliser sur les expériences et expertises de chacun pour renforcer l'ingénierie territoriale dans la mise en place de projets en faveur d'un tourisme durable

1. <u>Actions planifiées</u>

Les actions prévues s'articulent autour de deux grands axes :

La sensibilisation et l'accompagnement des professionnels de l'écosystème touristique local (offices de tourisme plus particulièrement) pour développer des pratiques en matière de tourisme durable

La sensibilisation des clientèles, visiteurs pour une découverte responsable des destinations

Monsieur Frédéric GERDIL présente le budget pour mettre en œuvre ce programme d'actions pluriannuel 2026-2027

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

Nature des dépenses / prestations externes		Montant prévisionnel HT	Coût de personnel	Montant prévisionnel total	Nature des recettes	Montant	%
FORMATION	Formations communication responsable	2 725,00 €	3 164,37 €	**5 889,37 €**			
DISPOSITIFS DE SENSIBILISATION COMMUNS	Conception graphique des dispositifs de sensibilisation + kit de sensibilisation pour transfert	7 400,00 €	9 493,11 €	**24 093,11 €**	Aides publiques	75 000 €	80%
	Impression des dispositifs de sensibilisation + kit de sensibilisation pour transfert	3 400,00 €					
	Fabrication socle bois dispositifs de sensibilisation (action commune)	3 800,00 €			*dont FEADER*	60 000 €	64%
SÉJOURS D'ÉCHANGES ENTRE COOPÉRANTS	Séjour d'échanges : trajet vers coopérant	315,96 €	11 207,14 €	**12 346,30 €**	*dont Autofinancement appelant du FEADER*	15 000 €	16%
	Séjour d'échanges : demi-pension séjour des coopérants (7 pers.)	823,20 €					
TRANSFERT ET VALORISATION	Traduction pour kit de sensibilisation	1 378,00 €	5 537,65 €	**8 669,39 €**	Autofinancement stricto sensu	19 352,82 €	20%
	Transfert à l'échelle européenne : Vol (2 techniciens+1 élu)	893,61 €					
	Transfert à l'échelle européenne : Hébergement 3 nuits (2 techniciens+1 élu)	860,13 €					
OUTILS DE SENSIBILISATION LOCAUX	Création d'objets eco-conçus	2 625,00 €	4 219,16 €	**24 137,27 €**			
	Réalisation d'une carte illustrée du Géoparc du Chablais	7 800,00 €	9 493,11 €				
	Création de contenus digitaux par un influenceur	3 000,00 €	8 570,17 €	**11 570,17 €**			
GOUVERNANCE	Gouvernance du projet	- €	7 647,23 €	**7 647,23 €**			
TOTAL		35 020,90 €	59 331,93 €	94 352,82 €	TOTAL	94 352,82 €	100%

Considérant que le projet de coopération avec le Géoparc mondial UNESCO du Beaujolais, porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais, rentre dans le programme d'actions du Géoparc du Chablais, après en avoir discuté, le Bureau du SIAC décide à la majorité (une abstention) des membres présents :

- **D'ENGAGER** le projet de coopération LEADER « Développer une communication responsable pour un tourisme plus durable dans nos Géoparcs » avec le Syndicat mixte du Beaujolais
- **DE SOLLICITER** les subventions suivantes :
    - L'Europe au titre du programme LEADER 2023-27 pour un montant de 60 000 € (64 % du montant total)
- **D'ASSURER**, en conséquence, l'autofinancement à hauteur de 19 352,82 €, soit :
    - Le cofinancement public national appelant du FEADER pour un montant de 15 000 € (16 % du montant total)
    - L'autofinancement stricto sensu pour un montant de 19 352,82 € (20 % du montant total)
- **D'AUTORISER** M. le président à signer l'accord de coopération avec le Syndicat mixte du Beaujolais, dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération intitulée « Développer une communication responsable pour un tourisme plus durable dans nos Géoparcs » et à signer toutes les pièces administratives et juridiques liées à ce dossier
- **D'AUTORISER** M. le président à signer toutes les pièces liées au dossier.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 074-257402560-20261021-D30_OCT2026-DE

Le secrétaire de séance,

Joseph DEAGE

Le Président,

Michel CAPLOT

Acte certifié exécutoire après télétransmission le / /2026 et affichage le / /2026

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.